



Wallonie

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est **Monsieur François-Xavier HENIN** demeurant **Place Saint-Jean 8 bte 4 à 1000 Bruxelles**.

Le bien concerné est situé **rue de l'Ancienne-Commune, 8 à 5364 Schaltin** et cadastré **7e division, SCHALTIN, section B n° 393G- 395L**.

Le projet consiste en la **transformation d'une habitation** et présente les caractéristiques suivantes : application de l'article R.IV.40-2. § 1er. 2° qui concerne la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions :

- Construction dont la profondeur est supérieure à 15 m et dépasse de plus de 4 m les bâtiments situés sur les parcelles contiguës (art. R.IV.40-2 §1<sup>er</sup> 1°).

Le dossier peut être consulté **uniquement sur rendez-vous** (083/61.52.34 – urbanisme @hamois.be) durant les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, au Service urbanisme de l'Administration communale de Hamois, rue du Relais, 1 à 5363 Emptinne.

Des explications sur le projet peuvent être fournies auprès du Service urbanisme de l'Administration communale de Hamois, rue du Relais, 1 à 5363 Emptinne (083/61.52.34 – urbanisme@hamois.be).

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 14 février 2021 au 1er mars 2021 au Collège communal, soit:**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Hamois – Service urbanisme, Rue du Relais, 1, 5363 Emptinne ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@hamois.be](mailto:urbanisme@hamois.be)

Fait à Hamois, le 09 février 2021.